



Association des Amis du Musée d'Ossau
(Association de type Loi de 1901)

Adresse : Hôtel de ville
64260 ARUDY

En ces temps où le prix de l'immobilier flambe, au moins sur la côte basque, nous vous proposons la lecture d'un acte notarié conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques et relatif à la maison Sallanave (Sallanave dans l'acte) qui abrite comme on le sait le presbytère d'Arudy. Malgré que le prix soit sur la totalité de la transaction : la maison mais aussi une pièce de terre en nature de pré et bois à Peyrerère, la somme (6 000 francs) peut nous sembler assez dérisoire avec les chiffres d'aujourd'hui.

Vente de la maison Sallanave
par Pierre Courrèges à Pierre Loustalot

12 thermidor an 8
(31 juillet 1800)

Par devant le notaire publicq du département des Basses-Pyrénées résidant à Arudy et les témoins bas nommés a été présent, le citoyen Pierre Courrèges natif de la commune d'Arudy mar^d pelletier résidant à Toulouse, lequel de son gré et volonté a fait vente pure simple et irrévocable sans aucune réserve sois et en faveur du citoyen Pierre Loustalot dernier né natif de la commune de Sévignacq résidant à Arudy aussy présent stipulant et acceptant :

1° de la maison et jardin apellée Sallanave scituée à Arudy avec les droits y attachés ou en dépendant la^d maison et jardin y attenant, confrontant avec la rue publique, avec le canal du moulin, avec la maison et jardin de Moncla et avec le jardin de Caritté, laquelle maison et jardin tels que le^d Courrèges vendeur les avait luy même acquis des mains de Jean Ducassou résidant à Toulouse par contrat du 14 X^{bre} 1770 passé devant Moras no^{re} au^d Toulouse, con^d en forme.

2° de toute icelle pièce de terre en nature de pré et bois close dans toute sa contenance scituée au terroir de la même commune d'Arudy et quartier apellé Peyrenère telle que le même Courrèges l'a acquise des mains du même Ducassou et de Jean Brousset Vignalet d'Arudy par deux contrats des 14 X^{bre} 1770 devant le même Moras no^{re} et du 24 sep^{bre} 1788 retenu de moy^d no^{re} con^{les} en forme, la^d pièce confrontant avec l'ancien chemin terres d'Arros, de Gré, de Doumingou et de St Martin, laquelle vente de sus^d maison et jardin et la^d pièce de terre Peyrenère le^d Courrèges a faitte et voulu faire pour le prix et somme de six mille francs de cent centimes chaqu'un laquelle somme de six mille francs a été comptée et réalisée par le^d Loustalot avant l'octroy du présent en espèces métalliques qui ont été prises et retirées par le^d Courrèges ainsy que celui cy l'a déclaré en présence de moy^d notaire et des témoins, s'en est contenté et renoncé à toute erreur de compte, en a acquitté le^d Loustalot et promet que demande ne luy en sera faitte moyenant quoy le même Courrèges s'est dépouillé de la sus^d maison et jardin et de la sus^d pièce de terre et le^d

Loustalot en a investy par vertu du présent contrat pour qu'il les jouisse et possède, qu'il en fasse et dispose à sa volonté en par luy payant les impositions incombantes aux^d biens depuis ce jour, ensemble les fraix de la présente vente que le^d Courrèges promet de garantir et faire valoir envers et contre tous, auquel effet il a remis au^d Loustalot les expéditions des trois contrats d'acquisition cy dessus raportés et pour l'observation de ce dessus les parties ont fait les obligations, soumissions et renonciations nécessaires.

Fait à Arudy le douze thermidor l'an huitième de la république française une et indivisible en présence du citoyen Bernard Firmain Poutz et Jean Sangougiet les deux d'Arudy témoins qui ont signé avec les parties contractantes et moy Jean Pommé no^{re} sus^d et rétenteur, demeurant expliqué que deux lits, une comode, un buffet à quatre portes sur le bas et autant sur le haut et trois miroirs qui se trouvent dans la maison vendue appartenans au vendeur sont compris et font partie de la présente vente, témoins les mêmes et moy^d no^{re}.

*P. Courrèges
Pierre Loustalot*

*B.F. Poutz
Sangougiet*

Pommé no^{re}



La maison Sallenave est recouverte de végétation.

A l'entrée de la rue Baulong, elle abrite le presbytère d'Arudy. C'est elle qui fait l'objet de la vente de 1800.

Association des Amis du Musée d'Ossau
Jean-Pierre Dugène, secrétaire, le 25 octobre 2021.